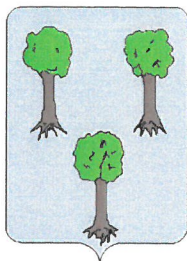


2020 · 120



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 décembre 2020

Séance du 09/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, à 17 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER,
Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2020_056

Salle annexe : avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la salle annexe, il convient de signer un avenant (n°2) avec le cabinet d'architectes R+4 afin de lancer l'étude consistant à l'aménagement paysager de la salle, aux accès et parking et à la clôture.

Le supplément des honoraires pour cette prestation s'élève à 2 100.00€ HT. Cette somme forfaitaire correspondant aux phases esquisse, APS, APD et documents de présentation du projet.

Lexique :

APS : études d'avant-projet sommaire

APD : études d'avant-projet définitif

Cette proposition ne tient pas compte du dépôt d'un permis d'aménager, ni d'un suivi des travaux.

Pour information, en option : valeur du permis d'aménager 1 500.00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le supplément des honoraires qui s'élève à 2 100.00€ HT et qui consiste à l'aménagement paysager de la salle, aux accès et parking et à la clôture.
- **DIT** que les crédits pour cette dépense seront inscrits au budget principal 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec le cabinet d'architectes R+4 Architectes.

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2020 004-210401097-20201209-D_2020_056-DE

2020 - 12 A

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2020 004-210401097-20201209-D_2020_056-DE